

**Bureau du 26 février 2007**

**Décision n° B-2007-5006**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Déclassement du domaine public de voirie communautaire de plusieurs parcelles dans la ZAC de la Duchère, rue Victor Schoelcher, avenue de Champagne, rue Marcel Cerdan, avenue Andreï Sakharov, boulevard de Balmont et avenue du Plateau, en vue de leur cession à la SERL - Autorisation, à la SIAL et à la SLCI Promotion, de déposer des demandes de permis de construire - Modification de la décision n° B-2006-4788 en date du 20 novembre 2006**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 15 février 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2006-4788 en date du 20 novembre 2006, le Bureau de la Communauté urbaine a prononcé :

- la désaffectation des portions de voies et parking à usage public, identifiées sur les plans des îlots 1, 5, 9, 12, 14, 17 et 32 de la ZAC de la Duchère, de la rue Victor Schoelcher, de l'avenue Andreï Sakharov, du boulevard de Balmont et de l'avenue du Plateau à Lyon 9°,

- le déclassement de diverses parcelles d'une superficie totale de 7 635 mètres carrés appartenant au domaine public de voirie communautaire pour permettre leur cession à la SERL, aménageur de la ZAC, au prix total de 1 065 000 €.

Cependant, il doit être précisé au Bureau que le paiement de cette somme sera différé en 2016, conformément au bilan de la ZAC approuvé par délibération n° 2004-1790 en date du 29 mars 2004.

Par ailleurs, ces terrains sont concernés, entre autres, par deux opérations immobilières conduites par la SERL. Il convient à cet effet d'autoriser les maîtres d'ouvrage à déposer les demandes de permis de construire correspondants.

Ces deux demandes portent sur l'îlot 1 situé boulevard de la Duchère à Lyon 9°, entre les futures voiries, Victor Mulhstein, Marcel Cerdan, Edith Piaf et Arthur Rimbaud, à savoir :

- SIAL, au nord de l'îlot 1 sur une surface d'environ 1 056 mètres carrés, un programme de 14 logements en location,

- SLCI Promotion, au sud de l'îlot 1 sur une surface d'environ 1 269 mètres carrés, un programme de 41 logements en accession à la propriété ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la modification de la décision n° B-2006-4788 en date du 20 novembre 2006 relative au paiement différé en 2016 par la SERL à la Communauté urbaine du prix de cession de 1 065 000 €.

**2° - Autorise** respectivement la SIAL et la SLCI Promotion à déposer une demande de permis de construire sur chacun des deux terrains précités pour la réalisation de deux programmes de logements.

Ces autorisations ne permettent pas auxdites sociétés d'entamer de quelconques travaux sur les deux propriétés communautaires.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,